

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoen, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 s'inscrit dans le cadre de la procédure réglementaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou encore les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

Le débat d'orientation budgétaire doit être réalisé dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport joint en annexe.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 2 – CHARTE D'ENGAGEMENT SRDEII ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT AU FINANCEMENT DES AIDES AUX ENTREPRISES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, chargée d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La loi NOTRe prévoit par ailleurs que les EPCI peuvent, dans le cadre d'une convention passée avec la Région, participer au financement des entreprises.

Le SRDEII pour la période 2022-2028 a été approuvé par la Région Hauts-de-France le 8 décembre 2022.

La charte d'engagement annexée a pour objet de matérialiser l'engagement conjoint de la Région et de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à garantir la complémentarité des interventions en matière de développement économique au regard des orientations du SRDEII.

Cet engagement réciproque porte globalement sur l'accompagnement, le financement (dont les aides) et l'animation du tissu économique local.

Cette charte prévoit également la possibilité pour le territoire de financer des opérateurs de la création d'entreprises (article L1511-7 du CGCT).

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaitant poursuivre son soutien aux entreprises de son territoire pour favoriser leur croissance et leur compétitivité, il est proposé de signer une nouvelle convention précisant le dispositif d'aides de la Communauté de communes entrant dans le cadre du SRDEII en complémentarité du dispositif régional, et venant également en complémentarité du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises du Pays du Coquelicot.

La Communauté de communes souhaite participer au financement des dispositifs adoptés par le Conseil Régional suivants :

Aide à l'aménagement d'un local commercial

- Aide aux investissements productifs pour les TPE
- Aide à la création d'un site web
- Aide aux investissements productifs des PME.

Il est précisé que :

- pour les entreprises concernées, l'aide à l'immobilier d'entreprises ne sera pas cumulable avec l'aide directe de la Communauté de communes entrant dans le cadre de la présente convention. Le dispositif le plus avantageux sera alors choisi avec l'entreprise.
- les aides seront octroyées dans le cadre d'une coordination étroite avec la Région Hauts-de-France.
- chaque aide fera l'objet d'une délibération et d'une convention votée en Conseil communautaire.
- chaque projet instruit sera strictement confidentiel jusqu'à l'envoi des notes explicatives de synthèse aux membres du Conseil communautaire et qu'il est demandé aux membres du Conseil communautaire de ne pas diffuser d'information sur les projets jusqu'au jour du vote en séance du Conseil communautaire.
- la Communauté de communes missionnera les organismes compétents pour vérifier la légalité de chaque intervention en fonction de la situation juridique de chaque entreprise concernée et du droit européen.

Les critères d'éligibilité de chaque dispositif d'aide et les modalités de financement conjoint entre la Région et la Communauté de communes sont détaillés dans la convention qui est proposée.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1511-2-I,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date du 8 décembre 2022 et rendu exécutoire le 15 décembre 2022,

Vu la délibération n°202300174 du Conseil régional du 26 janvier 2023 relative à l'adoption d'un cadre d'intervention de soutien d'accompagnement des porteurs de projet et d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ACC'ESS),

Vu la délibération n°202300160 du Conseil régional du 26 janvier 2023 relative à l'adoption des cadres d'intervention BUSIN'ESS et INV'ESS pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire,

Vu la délibération n°202301091 du Conseil régional en date du 22 juin 2023 relative à l'adoption des cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération n°2202301482 du Conseil régional du 12 octobre 2023 relative à l'adoption de la Charte d'engagement au titre du SRDEII,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 31 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de solliciter la Région pour la mise en place d'une convention permettant la participation de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au financement des entreprises de son territoire,
- approuve la charte d'engagement SRDEII entre la Région Hauts-de-France et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, telle qu'annexée,
- approuve la convention de partenariat correspondante ci-jointe avec la Région Hauts-de-France, relative à la participation de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au financement des aides aux entreprises, tel que précisé en annexes, dans le respect du Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII),
- autorise le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement SRDEII ainsi que la convention de partenariat, ses avenants techniques éventuels et toutes pièces relatives à cet effet.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,


LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 3 – SUBSTITUTION DE LA SOCIETE ECOSYSTEME HPC DU COQUELICOT POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE ZP 117 A MEAULTE

Le Conseil Communautaire du 3 avril 2023 a délibéré et approuvé la signature d'une promesse unilatérale de vente du terrain cadastré ZP117 sur la ZAC de l'Aéropôle de Picardie avec la société Ecosystème HPC du Coquelicot, pour un projet de supercalculateur.

Pour rappel, ce projet prévoit la création d'un bâtiment de bureaux avec une offre de services et d'une plateforme technique permettant d'accueillir les modules de calcul HPC (High Performance Computing) avec une puissance IT (Information Technology) de 5 MW pour la première tranche.

Le porteur de projet souhaitant substituer la société HAMIC à Ecosystème HPC du Coquelicot pour l'acquisition du terrain, il s'agit de redélibérer.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n° 2 du 03 avril 2023 approuvant la signature d'une promesse unilatérale de vente d'un terrain sur la ZAC de l'Aéropôle de Picardie avec la société Ecosystème HPC du Coquelicot,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 31 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la vente du terrain cadastré ZP117 d'une surface de 33 633m² à Méaulte à la société HAMIC, sis 54 rue de Turbigo 75003 PARIS,
- autorise le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires, poursuivre et finaliser les discussions relatives aux conditions suspensives en vue de rendre la vente parfaite entre les parties, et signer tous les actes, l'avenant au cahier des charges de cession de terrains, et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ROMAIN MAREEN (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoen, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BGE PICARDIE

BGE Picardie accompagne toutes les personnes souhaitant créer ou reprendre une activité. De l'idée jusqu'à 3 ans après l'immatriculation, des conseillers sont là pour aider les entrepreneurs. Au fil des années, BGE Picardie a fortement développé son activité pour pouvoir répondre au mieux à toutes les problématiques rencontrées par un entrepreneur tout au long de son parcours autour de 4 axes :

- Sensibiliser à l'entrepreneuriat : il s'agit de s'assurer des conditions de faisabilité et de réussite de son projet et décider, sereinement, de créer ou non en réalisant une étude de marché, plan d'affaires, stratégie commerciale, statut juridique, assurance et protection...
- Structurer, former, tester : grâce à des outils dédiés et à des partenariats privilégiés, BGE Picardie apporte des solutions de financement adaptées et optimisées pour chaque projet,
- Donner accès au financement : au-delà d'un appui au démarrage, les entrepreneurs ont besoin d'être accompagnés dans leur période de développement,
- Développer et pérenniser l'activité : BGE Picardie est activement engagé en faveur de l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement à la création et au développement de structures, par le soutien à la consolidation de l'emploi et la gouvernance, et enfin par la promotion des initiatives et des actions.

La Communauté de communes souhaitant accentuer le rôle du HUB, comme outil incontournable de la création d'emploi et lieu d'accueil pour toutes les questions liées à la création/reprise d'entreprise, au développement des entreprises, il est proposé de mettre en place un partenariat avec BGE Picardie, se traduisant par :

- deux demi-journées par mois de permanences au sein du HUB,
- deux actions de sensibilisation avec le « Bus de l'entrepreneuriat »,
- des actions thématiques.

BGE Picardie accueillera lors de ses permanences les porteurs de projet, créateurs et tout entrepreneur désirant s'installer au Pays du Coquelicot.

Il est ainsi proposé de signer avec BGE Picardie une première convention pour une durée de 9 mois du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 7 500 euros.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 31 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec la BGE Picardie, telle qu'annexée
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 5 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU HUB

La Communauté de communes souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les aspects juridiques et financiers afin d'évaluer le contrat de concession actuel (2020-2024) du HUB, de déterminer le mode de gestion le mieux adapté à l'exploitation de cet équipement à compter de 2025 et de rédiger le cas échéant le prochain cahier des charges en cas de gestion en concession ou en marché.

Une consultation pour le choix de cette AMO doit être lancée avant le vote du budget primitif.

A ce titre, le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à mener la procédure et approuver l'inscription des crédits au budget.

Le montant de cette AMO est estimé à 25 000€ HT.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant sur les attributions du Président exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale – commande publique » réunie le 1^{er} février 2024,

Considérant la présentation du dossier en commission « Développement Territorial » le 31 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à mener la procédure et à attribuer le marché d'AMO pour le choix du mode de gestion du HUB,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 68 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ROMAIN MAREEN (ALBERT), DIOGENE PONTHEU (MONTAUBAN-DE-PICARDIE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 6 – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DU PROGRAMME « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE » POUR L'ANNEE 2024

Dans le cadre de sa compétence logement et de son PLUi valant PLH, la Communauté de Communes encourage et facilite l'amélioration, notamment énergétique, des logements de son territoire grâce notamment à une Opération programmée d'amélioration de l'habitat mais aussi au développement de son Guichet Unique de l'Habitat.

Le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), élaboré conjointement en 2020 entre l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, définit les modalités d'action en matière de rénovation des logements privés en lien avec les enjeux environnementaux et la cohésion sociale (déploiement des Guichets Uniques de l'habitat, Passeport énergétique du logement, Service Public de l'Efficacité Énergétique, Aide à la Rénovation Énergétique des Logements ...).

Le programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) lancé par l'Etat en 2019 a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique en mobilisant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et des réseaux professionnels. C'est une source de financement du PREE qui doit permettre de renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments, d'assurer un parcours complet d'accompagnement par le biais du réseau France Rénov' et de renforcer les dispositifs existants tels que prévus dans le projet de convention annexé.

Le SARE permet par le biais de Certificats d'Économie d'Énergie :

- de valoriser des actes métier (conseil, accompagnement...), définis dans la convention. Les financements générés par les actes réalisés sur le territoire communautaire sont perçus directement par les conseillers France Rénov'
- de subventionner la « dynamique territoriale » autour de la rénovation énergétique, c'est-à-dire les actions de communication, de sensibilisation et d'animation réalisées par la Communauté de communes à destination des ménages, du petit tertiaire privé, des professionnels de la rénovation et acteurs publics, telles qu'inscrites dans l'annexe 1 du projet de convention annexé.

La Région Hauts-de-France en tant que chef de file climat, air et énergie, est « porteur associé unique » du programme SARE afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des services proposés à la population régionale. À ce titre, elle perçoit les fonds transmis par les Obligés et les redistribue aux structures partenaires de la mise en œuvre du programme.

La Communauté de communes, en mettant en œuvre sa politique habitat, s'inscrit dans les objectifs de ce programme et peut donc en bénéficier en signant la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du PREE et du SARE.

La convention initiale a été établie pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le programme SARE a été prolongé par la Région Hauts-de-France pour l'année 2024.

Les participations financières de la Région pourront aller jusqu'à 11 250 € maximum sur la période 2021-2024 en fonction des actions menées par la Communauté de communes.

Pour la période 2021-2023, l'aide initiale maximum était de 9 750 euros. Le complément pour 2024 est donc, au maximum, de 1 500 euros.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants pour maintenir la vitalité de nos communes et renforcer l'attractivité de notre territoire

Objectif 2: Développer une offre de logements durable et diversifiée

C'est pourquoi,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » signée avec la Région Hauts-de-France le 07 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 31 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'avenant portant sur la prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique et du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique », tel qu'annexé,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs ainsi que l'avenant à la convention financière correspondante, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 8 – MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS LIES A LA COMPETENCE DECHETS

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'engage en faveur de la réduction des déchets et répond aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Dans ce contexte, la Communauté de communes doit relancer les marchés de prestations de services pour le traitement des déchets (ordures ménagères et tri sélectif), la collecte des points d'apports volontaires et la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries.

Une consultation pour assurer l'assistance à maitrise d'ouvrage concernant la passation de ces marchés doit être lancée avant le vote du budget primitif.

A ce titre, le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à mener la procédure et approuver l'inscription des crédits au budget.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant sur les attributions du Président exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale – commande publique » réunie le 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission « environnement, travaux » réunie le 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à mener la procédure et à attribuer le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant la passation des marchés publics liés à la compétence déchets,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ROMAIN MAREEN (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 9 – MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REDEVANCE SPECIALE

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'engage en faveur de la réduction des déchets et répond aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de communes a mis en œuvre la tarification incitative et s'est engagée dans un programme de prévention des déchets. Dans ce contexte, elle souhaite poursuivre ses actions en étudiant la mise en œuvre de la redevance spéciale des déchets ménagers et assimilés.

Une consultation pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant cette redevance spéciale doit être lancée avant le vote du budget primitif.

A ce titre, le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à mener la procédure et approuver l'inscription des crédits au budget.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant sur les attributions du Président exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale – commande publique » réunie le 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission « environnement, travaux » réunie le 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à mener la procédure et à attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la redevance spéciale,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ROMAIN MAREEN (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LA JEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 10 – CONVENTION AVEC LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DU VERRE MÉNAGER

Dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », la Communauté de communes du Pays du Coquelicot collecte le verre ménager sur son territoire. Il est proposé de renouveler notre précédent engagement en signant une convention de 3 ans fixant le montant de participation financière de la Communauté de communes à 3,05 € par tonne de verre collecté. A titre indicatif, 1 270,64 T de verre ont été collectées sur le territoire en 2023 ce qui représenterait 3 875,45 € en faveur de la Ligue Nationale contre le Cancer. En contrepartie de cet engagement la Ligue Nationale contre le Cancer propose d'entreprendre sur le territoire des actions de communication et de prévention.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement et travaux » réunie le 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention avec la Ligue Nationale contre le Cancer pour la collecte du verre ménager, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 11 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION ET DU POSTE DE REFOULEMENT RUE DE BÉTHISY A BRAY-SUR-SOMME

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est engagée pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Bray-sur-Somme comprenant notamment les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un poste de refoulement rue de Béthisy conformément à l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques du 26 juillet 2016.

Le conseil municipal de Bray-sur-Somme a donné son accord pour céder à l'euro symbolique les parcelles de terrain cadastrées :

- AE n°0129 pour une superficie de 3 701 m²
- AE n°0125 pour une superficie de 78 m²

C'est pourquoi,

Vu la délibération de la commune de Bray-sur-Somme en date du 21 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission « Environnement et Travaux » réunie le 14 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrée AE n°0129 pour une superficie de 3 701 m² et AE n°0125 pour une superficie de 78 m², appartenant à la commune de Bray-sur-Somme,
- décide de prendre en charge les frais afférents à l'acquisition,
- décide de confier cette affaire à l'étude notariale de Me PALOT-LORY à Bray-sur-Somme,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant et tout document aux effets ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Éclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 12 – EXONÉRATION DES PÉNALITÉS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET D'UN POLE MULTISERVICES A ACHEUX EN AMIENOIS LOT N°4 « MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE ».

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a conclu un marché pour les travaux de menuiseries extérieures et de serrurerie de la médiathèque et d'un pôle multiservices à Acheux-en-Amiénois avec l'entreprise OLIVIER, notifié le 20 octobre 2022.

Un différend est né sur la nature des portes à poser suite à une erreur lors de la validation des plans d'exécution dont la responsabilité est partagée entre l'entreprise et le Maître d'Œuvre.

A cette situation s'est greffé un problème de sous-traitance et de règlement des factures de l'entreprise OLIVIER et de son sous-traitant SOFTICA.

Dans le cadre des négociations menées pour trouver un accord amiable avec les entreprises, et compte tenu de la responsabilité partagée des intervenants, il est proposé d'exonérer l'entreprise OLIVIER et son sous-traitant SOFTICA des pénalités qui pourraient être appliquées.

C'est pourquoi,

Vu le marché pour les travaux de menuiseries extérieures et de serrurerie de la médiathèque et d'un pôle multiservices à Acheux-en-Amiénois avec l'entreprise OLIVIER,

Considérant la responsabilité partagée des différents intervenants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'exonérer l'entreprise OLIVIER des pénalités pour ce marché,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS FABRICE COLSON (AUTHUILLE) ET BENOIT DUBUISSON (LA NEUVILLE-LES-BRAY)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 13 – CONVENTION D'OCCUPATION ET DE RÉPARTITION DES CHARGES DU ZEBRE AVEC LA COMMUNE D'ACHEUX-EN-AMIENOIS

Le Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, regroupant un pôle multiservices communautaire ainsi qu'un espace communal, ouvrira officiellement ses portes le 4 mars prochain.

Si les espaces de chacun sont clairement définis, il est nécessaire de définir les modalités pratiques d'utilisation du bâtiment et d'établir une clef de répartition pour la prise en charge financière des charges de fonctionnement communes et non dissociables afférentes au site au sein d'une convention.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention d'occupation et de répartition des charges à intervenir avec la Commune d'Acheux-en-Amiénois telle qu'annexée
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 14 – MARCHE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DU ZEBRE D'ACHEUX-EN-AMIENOIS

Le Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, pôle multiservices communautaire, ouvrira officiellement ses portes le 4 mars prochain.

Une consultation pour assurer les prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie a été lancée le 25 janvier 2024 avant le vote du budget primitif.

A ce titre, le Conseil communautaire doit autoriser le Président à mener la procédure et approuver l'inscription des crédits au budget.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant sur les attributions du Président exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale – commande publique » réunie le 1^{er} février 2024,

Considérant la présentation du dossier en commission « culture, jeunesse, tourisme » le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à mener la procédure et à attribuer le marché de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 15 – TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE DE COWORKING DU ZEBRE D'ACHEUX-EN-AMIENOIS

En plus des services liés à la culture, la jeunesse et France Services, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a souhaité créer au sein du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, un espace de coworking. Ce projet répond à de multiples objectifs :

- Limiter les migrations pendulaires et repenser la mobilité liée aux trajets domicile-travail,
- Mieux vivre au travail en proposant un nouvel espace de travail partagé sur le Pays du Coquelicot,
- Participer à la mise en œuvre progressive des pratiques de télétravail dans les organisations publiques et privées,
- Favoriser le développement économique local en retenant les actifs sur son territoire par la création d'une offre de services,
- Aider à la création d'entreprise en proposant un lieu accessible, flexible et modulable,
- Repenser nos façons de produire, consommer et vivre à la campagne.

Afin d'acter les modalités de fonctionnement de cet espace, il est proposé d'adopter un règlement intérieur ainsi que la grille tarifaire suivante :

Lieu	tarif/heure	Tarif/demi-journée	Tarif/journée	Tarif/semaine	Tarif/mois
Zèbre d'Acheux-en-Amiénois	2€	5€	8€	30€	100€

NB : Cet espace sera accessible aux étudiants post-bac gratuitement sur présentation de leur carte d'étudiant en cours de validité.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la grille tarifaire de l'espace de coworking, telle que présentée ci-dessus,
- approuve le règlement intérieur tel que joint en annexe,
- autorise le Président à modifier le règlement intérieur de l'espace coworking hors grille tarifaire, sous réserve de l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme »
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilily, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilily, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 16 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ZÈBRES D'ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT ET BRAY-SUR-SOMME

Les Zèbres sont désormais des équipements communautaires multiservices. Depuis le 2 janvier, le Zèbre de Bray-sur-Somme accueille un espace France Services. Le Zèbre d'Albert accueillera prochainement l'office de tourisme et enfin le Zèbre d'Acheux-en-Amiénois est déjà un équipement multiservices par excellence.

L'utilisation des services de ces équipements intercommunaux se veut être régie par un règlement commun. Ce règlement édicte notamment :

- le caractère multiservices des Zèbres,
- les modalités d'accès,
- les règles de conduite,
- les procédures d'inscriptions ou d'accès aux différents services,
- les accès possibles aux véhicules,
- les responsabilités en cas de perte ou vol,
- le service reprographie.

Afin de rendre ce règlement opposable aux tiers et de le porter à la connaissance du public, il convient que l'assemblée délibérante se prononce sur l'entrée en vigueur de ce nouveau document.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement intérieur des Zèbres tel que joint en annexe,
- autorise le Président à procéder à toute modification technique ultérieure dudit règlement sous réserve de l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme »,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

A long, flowing handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'MAXIME LAJEUNESSE' printed below it.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 17 - ECOLES AU CINEMA – APPEL A PROJETS COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Ainsi, un appel à projets a été lancé auprès des écoles du territoire communautaire afin de les aider à se déplacer jusqu'au cinéma selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Le projet suivant a été déposé et est éligible :

Ecole	classe	film
Ecole Francis Dufлот à Aveluy	CE et CM	La vallée des loups

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide, dans le cadre de l'appel à projets communautaire « écoles au cinéma », de financer le transport pour le projet présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Exclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 18 - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS DE TRANSPORT COLLECTIF EN ALSH ET ECOLES AU CINEMA

Dans le cadre de ses activités, culture et jeunesse, la Communauté de communes du Pays du coquelicot a recours au transport régulier de groupes d'enfants en autocar.

Une consultation pour assurer ces transports collectifs doit être lancée avant le vote du budget primitif.

A ce titre, le Conseil communautaire doit autoriser le Président à mener la procédure et approuver l'inscription des crédits au budget.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant sur les attributions du Président exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale – commande publique » réunie le 1^{er} février 2024,

Considérant la présentation du dossier en commission « culture, jeunesse, tourisme » le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à mener la procédure et à attribuer le marché d'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de transport collectif en ALSH et Ecoles au cinéma,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Éclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n° 19 - PRISE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) D'HERISSART PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) d'Hérissart relevait jusqu'ici d'une association indépendante subventionnée par la Communauté de communes.

Le Foyer Rural, jusqu'alors organisateur, et la commune d'Hérissart ont émis le souhait que la Communauté de Communes prenne en charge l'organisation de cet ALSH à compter de l'été 2024, portant le nombre de centres de loisirs communautaires à 18.

Il convient dans le cadre de cette nouvelle organisation de maintenir le dialogue et la collaboration avec la précédente équipe. Son expertise et son expérience seront précieuses pour assurer une transition réussie et garantir la satisfaction des familles concernées.

Par ailleurs, comme dans l'ensemble des centres de loisirs communautaires, la Communauté de communes s'engage à respecter et promouvoir la diversité des activités proposées, en intégrant notamment les activités de plein air, les sorties culturelles et les interventions d'intervenants extérieurs, tout en préservant les valeurs et les spécificités qui font la richesse de cet accueil de loisirs.

Enfin, afin de pouvoir fonctionner dès cet été 2024, il convient d'intégrer l'ALSH d'Hérissart au processus de recrutement des personnels (directeurs, directeurs adjoints, animateurs diplômés, en formation, ou sans formation) et de signer les conventions concernant l'utilisation des locaux et la restauration.

Le projet éducatif communautaire 2023 - 2026 sera amendé en conséquence.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 approuvant le projet éducatif 2023 - 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la prise en charge de l'organisation de l'ALSH d'Hérissart par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, à compter de l'été 2024,
- approuve par conséquent le projet éducatif communautaire 2023 – 2026 modifié, tel qu'annexé
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°20 - FACTURATION DES CARTES D'ACCÈS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN CAS DE NON-RESTITUTION OU DE PERTE

L'École de musique communautaire remet aux élèves qui en ont la nécessité, une carte d'accès leur permettant d'ouvrir la porte de l'école de musique « dite porte secondaire ». Cet accès sera limité et déterminé en fonction des jours et horaires de cours.

Une attestation de remise de carte sera signée par les élèves majeurs ou par les parents pour les élèves mineurs. Les élèves s'engagent à la restituer à la fin de l'année scolaire auprès du secrétariat.

Un mail de rappel de la procédure sera envoyé aux familles avant les vacances d'été. Si la carte n'a pas été rendue, un courrier de réclamation sera envoyé. Sans réponse de leur part sous un délai de 15 jours, un second courrier sera transmis, indiquant que sans retour de la carte avant le 15 août ou sans manifestation des intéressés précisant le délai de retour, un titre de paiement leur sera adressé par le Trésor Public pour un montant de 20€.

Il est proposé d'appliquer une pénalité d'un même montant en cas de perte de la carte. De même une nouvelle carte ne pourra être remise qu'après recouvrement de ladite somme.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la procédure décrite ci-dessus pour la facturation des cartes d'accès à l'école de musique en cas de non-restitution ou de perte,
- approuve par conséquent le règlement intérieur modifié de l'école de musique communautaire, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

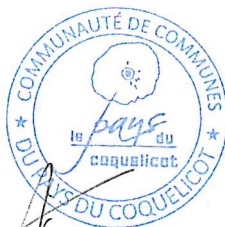
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilily, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilily, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°21 - TARIFS DES PRODUITS ET PRESTATIONS TOURISTIQUES

Depuis le 1er janvier 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot gère en régie la compétence tourisme.

Dans le cadre de son activité de promotion du territoire, l'office de tourisme est amené à commercialiser des produits et prestations touristiques, dont les tarifs proposés sont les suivants :

Produits boutique :

Bêtises de Cambrai : 6 €
Bière Ambrée : 2.50 €
Bière Raincheval 75cl : 4.50 €
Bijoux Caron : 12 €
Boule à neige : 6 €
Carnet à spirales : 6 €
Carte postale : 1 €
Casquette : 16 €
Confiture Désert : 5 €
Fiche randonnée : 3 €
Foulard : 22 €
Gaufres : 8.90 €
Gobelet : 4.50 €
Jus de Pommes Betteraves : 4 €
Jus de Pommes : 3.50 €
Magnet (petit format) : 4.50 €
Magnet (grand format) : 5 €
Marque-page : 1.50 €
Médaille : 2 €
Meringues : 5 €
Mug : 8.50 €
Porte-clés : 5.50 €
Stylo : 2.50 €
Stylo Bic 4 couleurs : 5 €
Guide "La Somme en roue Libre" : 14.90 €
Guide "Sur les chemins de La Grande Guerre" : 7.50 €
Livre "14-18, le sport sort des tranchées " : 20 €
Livre "La Bataille de la Somme 1916" : 20 €
Livre "They Took The Lead" : 20 €

Locations :

Location vélo classique: 6€ pour 2h / 10 € la ½ journée / 15€ la journée
Vélo électrique: 15€ la ½ journée / 25€ la journée
Remorque enfant: 6€ la ½ journée / 12€ la journée
Siège vélo enfant: 6€ la ½ journée / 12€ la journée

Visites et animations :

Journée Coquelicot : 50 € / personne
Journée randonnée : 30 € / personne
Journée dans les airs et sur les rails : 55 € / personne
Visite Albert (individuel) : 5 € / personne
Visite Albert (groupe) : 3 € / personne
Pause Gourmande : 6 € / personne
Visite Spéciale animation : 8 € / personne
Soirée « Printemps de l'Art déco » : 50 € / personne

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme réuni le 16 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « culture – jeunesse- tourisme » réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs des produits et prestations touristiques tels qu'indiqués ci-dessus
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



A long, sweeping handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'MAXIME LAJEUNESSE' printed below it.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoen, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°22 - MODALITES DE REALISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Par délibération du 28 juin 2021 portant sur la mise à jour du règlement intérieur du personnel communautaire, la réalisation de la journée de solidarité est accomplie prioritairement le lundi de pentecôte, compte tenu de l'ouverture des sites de la collectivité.

Dans le cadre d'un meilleur fonctionnement des services, notamment pour le service déchets qui rencontre de réelles difficultés dans la mise en œuvre des rotations de bennes ce jour férié, et par souci d'équité entre tous les services, il est proposé de réviser l'application de cette journée de solidarité en optant pour une fermeture de l'ensemble des sites le lundi de Pentecôte, à compter de 2024. Il est donc proposé de réaliser la journée de solidarité selon les modalités suivantes :

- Pour les agents dont le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures sur 4,5 jours, la journée de solidarité d'une durée de 7 heures doit être réalisée sur deux demi-journées habituellement non travaillées, dans le mois précédant ou suivant le lundi de Pentecôte, et selon les nécessités de service ;
- Pour les agents dont le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures sur 5 jours, les 7 heures de la journée de solidarité seront réalisées en plusieurs fois dans le mois précédant ou suivant le lundi de Pentecôte, en concertation entre l'agent et le responsable hiérarchique, selon les nécessités de service ;
- Pour les agents travaillant à temps partiel ou à temps non complet, la journée de solidarité est réduite en proportion de leur durée de travail (ex : 7 heures x 14 heures (temps de travail) / 35 heures = 2,8 heures / an, soit 2 heures 48 minutes). Les heures dues seront réalisées dans le mois précédant ou suivant le lundi de Pentecôte, en lien avec le responsable hiérarchique, selon les nécessités de service ;
- La pose d'un jour de RTT est toujours obligatoire sur le lundi de pentecôte pour les agents positionnés sur un temps de travail hebdomadaire de 37 heures 30.

Concernant les personnels de l'école de musique, la journée de solidarité est toujours accomplie dans le cadre de la préparation des enseignements et des tâches administratives, sur le temps des vacances scolaires, et proratisée au regard du temps de travail.

Enfin, les secrétaires de mairie mutualisés s'organisent de la même façon, en concertation avec les maires de la commune d'affectation, au regard des nécessités de service.

Les modalités de réalisation de cette journée sont transmises chaque année à la direction des ressources humaines par les responsables de pôle ou de service.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L712-1,

Vu la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instaurant une journée de solidarité, notamment à son article 6,

Vu les articles L3133-7 à L3133-10 du Code du travail,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 21 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'adopter les modalités de réalisation de la journée de solidarité telles que présentées ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Engelbelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°23 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du recrutement d'un agent des bibliothèques, il y a lieu de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine et de le créer au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2024.

Il convient par ailleurs, d'apporter des précisions à la délibération n°27 du 4 décembre 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs concernant l'emploi de direction de l'office de tourisme, créé aux grades d'attaché principal et d'attaché, à temps complet. Il peut être pourvu par un contractuel de droit public, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, titulaires de ces grades. La rémunération est alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans la limite de l'échelon terminal de chaque grade.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°27 du 4 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 30 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°24 - RECOURS A UN CONTRAT PEC POUR LE POLE CULTURE JEUNESSE

Par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a décidé la création d'un emploi à temps complet, en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences), d'une durée de 12 mois au sein du Pôle culture jeunesse, à compter du 1^{er} mars 2023.

L'agent recruté sur cet emploi donnant satisfaction et considérant les besoins de la collectivité, il est proposé de renouveler le contrat à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024, pour une durée de 12 mois.

Le taux de prise en charge de l'Etat est de 60% du SMIC horaire brut, pour une durée hebdomadaire de prise en charge de 30 heures.

C'est pourquoi,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 5134-20 à L. 5134-34,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 30 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le recours au contrat PEC pour le Pôle culture jeunesse tel que présenté ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ROMAIN MAREEN (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°25 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE PROMOTION TOURISTIQUE

Depuis le 1er janvier 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot gère en régie la compétence tourisme.

Afin de mettre en œuvre la stratégie de développement touristique du Pays du Coquelicot, il convient de procéder au vote du budget primitif 2024.

Le budget présente l'ensemble des dépenses et recettes et recense les opérations qui seront engagées au cours de l'exercice 2024.

Ce dernier reprend, dans un premier temps, l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant de l'Office de Tourisme à savoir les charges de structures, d'entretien et d'animation. Le programme d'actions sera étoffé à la suite d'une étude qui débutera au cours de cette année permettant la définition d'un nouveau schéma de développement touristique.

Concernant la section d'investissement, une enveloppe de 7 300 € est prévue de façon à répondre aux besoins d'achats de matériels pour la prochaine saison touristique.

Concernant les recettes, la taxe de séjour et les ventes de produits dérivés viendront couvrir une partie des dépenses. Le déficit sera ensuite comblé par une subvention d'équilibre du budget général de la collectivité.

C'est pourquoi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération du 4 décembre 2023 approuvant la création de la régie « Office de Tourisme du Pays du Coquelicot » sous forme de service public administratif,

Vu la délibération du 19 février 2024 relative aux orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays du Coquelicot en date du 16 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 1^{er} février 2024,

Le Conseil communautaire approuve le budget annexe Promotion Touristique 2024.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 12 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Éclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°26 - AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PROMOTION TOURISTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot gère en régie la compétence tourisme.

Dans l'attente du transfert des résultats de l'association de l'Office de Tourisme du Pays du Coquelicot, il est nécessaire pour la Communauté de communes du Pays du Coquelicot de faire une avance de trésorerie du budget général au budget annexe Promotion touristique créé afin de faire face aux dépenses avant même la perception des recettes.

Cette avance de trésorerie devra être remboursée avant le 31 décembre 2024.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023 créant le budget annexe promotion touristique ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le versement d'une avance de trésorerie de 20 000 € au budget annexe promotion touristique,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 février 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 27/02/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 71

=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoen, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : communes d'Authie, Honoré Froideval par Lionel Vasseur ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch par Diogène Ponthieu.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert Shanaël Berton à Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine à Cathy Vimeux, Laurie Clément à Julie Boxoën, Geoffrey Crochet à Maxime Lajeunesse, Stéphane Demilly à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Sylvie Schevtchouk à Romain Mareen, de Courcelles-au-Bois Emilie Begyn à Christelle Lefebvre de Mailly-Maillet, de Frise Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne.

Q. n°27 - CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mathieu, Comptable Public de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot demande par courriers en date du 21 novembre 2023 et du 18 janvier 2024, l'admission de titres émis lors des exercices 2022 et 2023 en créances éteintes.

Année	Total	Motifs de la demande d'admission en créances éteintes
2022	213,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2023	200,00 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
2023	1 250,00 €	Insuffisance d'actif
Total	1 663,00 €	Total

Les créances éteintes sont des dettes annulées par un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, ou un effacement de dette prononcé par une décision du juge du Tribunal d'Instance lors d'une procédure de rétablissement personnel.

Les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La constatation des « créances éteintes » se fait sur un compte différent de celui des non-valeurs classiques à savoir le compte « 6542 – créances éteintes ».

C'est pourquoi,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'admettre en créances éteintes les titres émis conformément au tableau présenté ci-dessus,
- décide d'imputer cette dépense au compte 6542 – créances éteintes – sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

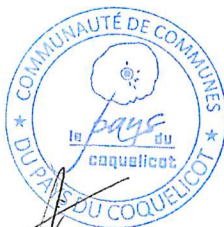
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE